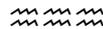


## **PROCÈS-VERBAL**

des délibérations

du Conseil Municipal



Séance ordinaire du **10 juillet 2020**  
à 19 h 00

- Nombre de conseillers élus : 19
- Nombre de conseillers en fonctions : 19

Sous la présidence de M. Claude CENTLIVRE, Maire

Étaient présents les conseillers :

M. Denis KUSTER, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, Mme Hélène ZOUINKA, 2<sup>ème</sup> Adjointe au Maire, M. Patrick HAMELIN, 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, Mme Véronique VEREECKE, 4<sup>ème</sup> Adjointe au Maire, M. Léonard GUTLEBEN, 5<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, Mmes et MM. les conseillers municipaux Jean-Luc HERZOG, Yves SCHOEBEL, Marie-Pascale STOESSLE, André MERCIER, Delphine ZIMMERMANN, Jean-François IMHOFF, Régine SORG, Eliane WARTH, Christian BEYER.

Secrétaire de séance : M. Thierry REYMANN, secrétaire général

Date de convocation : 06 juillet 2020

Étaient absents excusés :

- M. Marc NOEHRINGER – procuration à M. Patrick HAMELIN
- Mme Carmen REBOREDO – procuration à Mme Hélène ZOUINKA
- Mme Elisabeth FISCHER-ZINCK – procuration à Mme Régine SORG
- Mme Alexandra WEBER-HINZ – procuration à Mme Véronique VEREECKE

Lieu de la réunion : Espace culturel les Marronniers, 13 rue des Trois-Châteaux (en raison des mesures de distanciation physique rendues nécessaires par la gestion de l'épidémie de Covid-19, et comme le rend possible l'état d'urgence sanitaire décrété à cette fin par le gouvernement).

## **POINT 1 : Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 30 juin 2020**

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 30 juin 2020 est approuvé à l'unanimité, sans observations.

## **POINT 2 : Eventualité de dégrèvement partiel de cotisation foncière des entreprises de certains secteurs d'activité**

Le Conseil municipal,

Vu la 3<sup>ème</sup> loi de finances rectificative pour 2020 ;

Entendu l'exposé de M. le Maire :

- Evoquant les dispositions de l'article 3 du troisième projet de loi de finances rectificative pour 2020, permettant au Conseil municipal d'instaurer un dégrèvement des deux tiers du montant de la cotisation foncière des entreprises (C.F.E.) en faveur des entreprises de taille petite ou moyenne des secteurs relevant du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, du sport, de la culture, du transport aérien et de l'événementiel, particulièrement affectés par la crise sanitaire ;
- Remémorant aux membres de l'assemblée les premiers échanges à ce propos, ayant eu lieu au cours du Conseil municipal du 30 juin 2020, à l'occasion duquel les élus avaient souhaité disposer de davantage d'informations, notamment quant aux bénéficiaires potentiels de la mesure - sujet sur lequel il n'y a toutefois guère eu d'indications complémentaires depuis lors, indique M. le Maire ;
- Informant les conseillers que la mesure n'a pas été adoptée lors de la récente réunion du Conseil communautaire de la communauté de communes Pays de ROUFFACH, vignobles et châteaux, s'agissant de la part intercommunale de C.F.E., faute de consensus à ce propos au sein des membres du Bureau de la structure ;
- Evoquant le chiffrage estimatif, dont avaient fait part les services fiscaux quant au coût probable de la mesure, à ce stade de l'étude du texte par le Parlement, à savoir un coût à la charge de la commune de 17 891 €, soit un dégrèvement moyen d'environ 688,00 € pour chacune des 26 entreprises potentiellement bénéficiaires du dégrèvement (sous réserve du texte définitif adopté par le Parlement) ;
- Soulignant que d'autres mesures seraient, à défaut, également envisageables pour venir en aide aux entreprises de la commune, durement touchées par la crise ;

Entendu le débat lancé par M. le Maire à ce propos, au cours duquel divers points de vue sont exposés, parmi lesquels :

- M. Jean-Luc HERZOG, qui explique n'être guère favorable à ce dispositif, pour des motifs tenant à l'absence de visibilité quant aux bénéficiaires de la mesure et au fait qu'il aurait souhaité qu'elle puisse bénéficier à un spectre plus large d'activités, voire qu'il soit de portée générale, pour toutes les entreprises. Il déplore également que la part prise en charge par l'Etat soit conditionnée à la décision de la commune ;

- Mme Régine SORG plaide pour sa part en faveur de la mesure qui, pour les entreprises concernées, qui traversent une période difficile, peut se révéler être une aide importante ;
- Mme Eliane WARTH souligne l'un des inconvénients du dispositif, qui est que certaines activités puissent, au final, être davantage aidées que d'autres pour lesquelles un soutien serait tout aussi nécessaire ;
- Pour M. Denis KUSTER, l'aide que représentera cette mesure sera le plus souvent marginal. Pour se prononcer en toute connaissance de cause, il aurait toutefois souhaité savoir si ses bénéficiaires en auraient réellement besoin, ou pas ;
- M. Christian BEYER, au-delà de chercher à savoir quels en seraient les bénéficiaires, évoque la chute drastique de fréquentation et d'activité, que tout un chacun peut constater, invitant ainsi à décider ce coup de pouce aux acteurs économiques locaux, pour les aider à passer le cap de cette très mauvaise période ;
- Mme Marie-Pascale STOESSLE, pour sa part également, se voit mal dire non à une telle possibilité, tout en émettant deux regrets : le plafond de chiffre d'affaires (150 M €), jugé très élevé, et le fait qu'il soit impossible de mieux cibler les catégories de bénéficiaires ;
- Pour M. Jean-François IMHOFF, le fait de ne pas avoir de certitudes quant aux bénéficiaires éventuels de la mesure garantit à tout le moins que la décision de l'assemblée ne sera dictée que par des considérations relevant de l'intérêt général, et non de cas particuliers ;
- M. André MERCIER pointe, enfin, le fait que certains professionnels ont, plus que d'autres, pris des initiatives et fait montre de dynamisme pour tenter de dépasser le marasme actuel, alors que tous seraient bénéficiaires de la même manière de la mesure. Pour M. Léonard GUTLEBEN, toutefois, la situation au regard de l'activité demeure très difficile, même en faisant preuve d'un fort engagement et de la meilleure volonté ;

Après délibération,

Après scrutin secret, réclamé par 7 membres de l'assemblée, soit au-delà du tiers requis pour qu'il y soit procédé ;

Par 12 voix pour, 6 voix contre, et 1 bulletin blanc ;

⇒ DÉCIDE d'instaurer le dégrèvement exceptionnel de cotisation foncière des entreprises au profit des entreprises de taille petite ou moyenne de secteurs particulièrement affectés par la crise sanitaire ;

⇒ CHARGE M. le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

### **POINT 3 : Tarifs des droits de stationnement**

Le Conseil municipal,

Vu sa délibération n° 9 en date du 10 juin 2020, par laquelle était instituée la gratuité temporaire, jusqu'au 14 juillet 2020 inclus, de tous les stationnements habituellement payants de la cité, en guise de soutien à l'activité des professionnels affectés par la crise sanitaire actuelle, afin de favoriser le retour de leur clientèle ;

Entendu le débat lancé par M. le Maire quant à la reconduction, ou non, de cette mesure, conçue dès le départ comme étant provisoire, débat au cours duquel :

- Mme Marie-Pascale STOEESLE fait part qu'elle n'est pas favorable à une prolongation de cette mesure, plus rien ne lui paraissant la justifier en l'état actuel de la situation sanitaire, et ce d'autant que le tarif habituellement en vigueur demeure très raisonnable ;
- M. Yves SCHOEIBEL est du même avis. Constatant que le parking de la mairie se remplit à nouveau, petit à petit, il s'est rendu également compte, explique-t-il, en discutant avec des usagers, que la plupart découvrent cette gratuité en arrivant sur les lieux, et ne font donc pas le déplacement pour ce motif de la gratuité. Pour lui, cette forme d'effet d'aubaine a pu être utile, mais ne se justifie dès lors plus à présent, les étrangers, par exemple, viendraient de toute manière, indépendamment d'une éventuelle reconduction de la gratuité ;
- M. André MERCIER rejoint également cette analyse, en exprimant son point de vue selon lequel, pour les visiteurs souhaitant vraiment faire le déplacement, les droits de stationnement ne représentent pas davantage aujourd'hui qu'auparavant un frein. Il complète son intervention en signalant que la tendance dans les autres communes ayant adopté des mesures temporaires similaires, évoquant les cas de STRASBOURG, KAYSERSBERG ou COLMAR, où ce même débat est en cours, semble être partout au retour progressif du caractère payant du stationnement, que RIQUEWIHR, d'autre part, n'avait du reste pas même abandonné. Cette tendance ne surprend pas M. Patrick HAMELIN, les nouvelles équipes municipales, désormais en place, ayant à faire face, bien souvent, à des impératifs de réalité budgétaire ;
- M. Léonard GUTLEBEN éclaire le débat d'un point de vue quantitatif, annonçant quelque 1 991 passages de véhicules sur la partie du parking de la mairie dotée d'une barrière depuis l'entrée en vigueur de la mesure, voici un mois, ce qui représente à peu près 6 000 € de manque à gagner pour ces seuls stationnements ; lequel total peut être grossièrement doublé pour avoir une idée plus proche de la réalité de la somme dont n'auront, au final, pas eu à s'acquitter les usagers de l'ensemble des parkings communaux durant la période de gratuité ;

Vu sa délibération n° 3 du 10 juin 2020, par laquelle la compétence de fixation tarifaire des droits de stationnement est temporairement déléguée à M. le Maire ;

Après délibération,

À l'unanimité,

- ⇒ ÉMET un avis DÉFAVORABLE à la prorogation de la mesure de gratuité décidée antérieurement ;
- ⇒ DEMANDE à M. le Maire, à qui il revient de statuer, de prendre la décision en ce sens, pour une entrée en vigueur du retour du caractère payant, dans les conditions tarifaires antérieures, avec effet au 15 juillet 2020.

**POINT 4 : Communauté de communes Pays de ROUFFACH, vignobles et châteaux - proposition de membres pour les commissions intercommunales**

Le Conseil municipal,

Vu le courriel du 3 juillet dernier, émanant de M. le Directeur général des services de la communauté de communes Pays de ROUFFACH, vignobles et châteaux ;

Après délibération,

- ⇒ PROPOSE, suite à la sollicitation en ce sens de la communauté de communes Pays de ROUFFACH, vignobles et châteaux, les noms des personnes suivantes, pour intégrer les commissions formées en son sein :

Commission : Finances		
Commune	Nombre de délégués	Nom (conseillers communautaires)
Eguisheim	2	M. Claude CENTLIVRE
		M. André MERCIER

Commission : Tourisme		
Commune	Nombre de délégués	Nom (conseillers communautaires)
Eguisheim	2	M. Claude CENTLIVRE
		Mme Carmen REBOREDO
Délégué supplémentaire (conseiller municipal ou communautaire)		
Eguisheim	1	Mme Elisabeth FISCHER-ZINCK

Commission : Travaux, logement, accessibilité et cadre de vie		
Commune	Nombre de délégués	Nom (conseillers communautaires)
Eguisheim	2	M. Claude CENTLIVRE
		M. André MERCIER

Commission : Environnement		
Commune	Nombre de délégués	Nom (conseillers communautaires)
Eguisheim	2	M. Claude CENTLIVRE
		Mme Delphine ZIMMERMANN

Commission : Aménagement de l'espace		
Commune	Nombre de délégués	Nom (conseillers communautaires)
Eguisheim	2	M. Claude CENTLIVRE
		M. André MERCIER

Commission : Enfance-jeunesse		
Commune	Nombre de délégués	Nom (conseillers communautaires)
Eguisheim	2	M. Claude CENTLIVRE
		Mme Carmen REBOREDO
Délégué supplémentaire (conseiller municipal ou communautaire)		
Eguisheim	1	Mme Hélène ZOUINKA

Commission : Culture, communication,		
Commune	Nombre de délégués	Nom (conseillers communautaires)
Eguisheim	2	M. Claude CENTLIVRE
		Mme Delphine ZIMMERMANN
Délégué supplémentaire (conseiller municipal ou communautaire)		
Eguisheim	1	Mme Hélène ZOUINKA

## **POINT 5 : Subventions**

### *5-1 : Foyer-club Saint-Léon – projet d'occupation du COSEC*

Le Conseil municipal,

Vu le courriel du 25 juin dernier, par lequel M. le Président du Foyer-club Saint-Léon sollicite la commune pour une participation financière aux frais d'utilisation du COSEC de WINTZENHEIM (945,00 € l'an), cette demande étant motivée par le fait que le club, dont les effectifs progressent, projette d'engager plus de 15 équipes pour la prochaine saison, et qu'il souhaite offrir à tous, notamment aux jeunes, de bonnes conditions d'entraînement ;

Entendu les divers points de vue exprimés à ce propos au cours du débat par les conseillers municipaux s'exprimant, M. le Maire rappelant pour sa part la subvention, non négligeable, déjà allouée de longue date, destinée à pourvoir aux frais induits par l'accueil et l'encadrement de jeunes licenciés au sein du club ;

Entendu les précisions complémentaires apportées par M. Henri VORBURGER, l'un des responsables de l'association, présent parmi le public et à qui M. le Maire donne la parole, qui confirme tout simplement la trop forte demande, aux créneaux de milieu et de fin d'après-midi qui seuls peuvent correspondre aux jeunes licenciés, par rapport aux possibilités qu'offre le complexe sportif ;

Après délibération,

⇒ DÉCIDE de remettre l'examen plus avant de ce point à une séance ultérieure, lorsque des éléments chiffrés plus précis et un planning d'occupation du complexe sportif seront disponibles.

#### *5-2 : Subventions à caractère social*

Le Conseil municipal,

Vu le budget primitif 2020, dégageant une somme de 1 060,00 € pour des subventions, dont l'affectation est généralement laissée à l'initiative du comité consultatif Action sociale ;

Sur proposition de cette instance qui, lors de sa réunion du 3 juillet dernier, a arrêté ses propositions d'attribution en ce sens ;

Entendu les précisions complémentaires apportées par Mme Véronique VEREECKE, qui préside ledit comité consultatif ;

Après délibération,

À l'unanimité,

⇒ APPROUVE les propositions du comité consultatif ;

⇒ DÉCIDE ainsi le versement des subventions suivantes au titre de l'exercice 2020 :

- Association SEPIA : ..... 265,00 €
- Association DELTA REVIE : ..... 265,00 €
- APAMAD : ..... 265,00 €
- SCHIZO ESPOIR : ..... 265,00 €

⇒ CHARGE M. le Maire de faire émettre les mandats correspondants en temps utile.

## **POINT 6 : Compte-rendu de réunions de comités consultatifs et de délégués au sein de structures intercommunales**

### *Communauté de communes Pays de ROUFFACH, vignobles et châteaux*

M. le Maire rend compte à l'assemblée du déroulement de la récente séance d'installation du conseil communautaire, à laquelle il a pris part, avec les trois autres délégués de la commune, Carmen REBOREDO, André MERCIER et Delphine ZIMMERMANN.

L'assemblée des délégués est nettement féminisée, ont-ils relevé, et d'autre part trois femmes ont été élues maires de communes membres : Mme Annabelle PAGNACCO à GUNDOLSHEIM, Mme Cécile MAMPRIN, réélue Maire de VOEGTLINSHOFFEN, et Mme Nathalie LALLEMAND, à WESTHALTEN.

Un autre nouveau maire siège au Conseil, en la personne de M. Bertrand HEYBERGER, qui a été élu à OBERMORSCHWIHR.

L'attitude de la commune de HUSSEREN-LES-CHÂTEAUX s'agissant de la structure, fait observer M. le Maire, semble avoir évolué depuis le mandat précédent, durant lequel la politique de la chaise vise était systématiquement de rigueur. M. le Maire Edouard LEIBER est en effet venu siéger au Bureau, et un délégué de la commune a pris part au conseil communautaire.

Sur le plan de la présidence, M. Jean-Pierre TOUCAS a été réélu président de la communauté de communes, M. CENTLIVRE demeurant 1<sup>er</sup> vice-président, en charge du tourisme. Les autres vice-présidents sont : M. Aimé LICHTENBERGER, chargé du développement économique et du territoire, Mme Cécile MAMPRIN, chargée de l'enfance, de la jeunesse, de la culture et de la communication, M. Roland HUSSER, en charge des finances et du programme d'aide à la rénovation des maisons anciennes et enfin M. Christian MICHAUD, en charge de l'environnement.

### *Comité consultatif Patrimoine communal, autorisations d'urbanisme*

Son président, M. Denis KUSTER, informe l'assemblée d'une modification significative, étudiée en détail lors d'une récente séance du comité, d'un projet de construction d'immeubles résidentiels, au voisinage du cimetière.

Le projet, pour minimiser les incidences des contraintes archéologiques qui affectent le site, a ainsi été réduit à la construction de 2 immeubles au lieu des 3 prévus initialement.

26 logements, dont les deux-tiers auraient déjà trouvé preneurs semble-t-il, y sortiront ainsi de terre, là où 35 étaient prévus au lancement de l'opération.

## *Communications diverses*

### *Environnement / service technique communal*

M. Léonard GUTLEBEN informe l'assemblée de l'organisation d'un après-midi de démonstration d'un engin de désherbage de voirie, qui se tiendra à 14h30 le vendredi 17 juillet.

Dans le même ordre d'idées, il poursuit en annonçant prévoir d'organiser, pour épauler le service technique sur ce plan, une matinée de désherbage pour des bénévoles, qui se tiendrait le lendemain, 18 juillet. Destinée initialement aux élus et aux membres du comité consultatif en charge de l'environnement, l'initiative sera en définitive ouverte aux habitants qui souhaiteraient se mobiliser, notamment via les réseaux sociaux.

Enfin, M. GUTLEBEN clôt son intervention en signalant que deux volontaires, en l'occurrence MM. Léon BAUR et Claude ALAFACI, se sont dernièrement proposés de repeindre le réservoir du lieu-dit Bechtal, opération qui sera donc prochainement lancée.

### *Voirie rurale*

M. Christian BEYER explique avoir dernièrement mis au point, avec M. GUTLEBEN et M. Alban ROBERT, responsable du service technique communal, les conditions dans lesquelles sera mené à bien un premier chantier de rénovation des joints de chaussée, au lieu-dit HOHRAIN, à présent que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget.

L'emplacement choisi, au droit d'une parcelle lui appartenant, ceinte d'un mur, sur l'un des tronçons les plus dégradés de l'ensemble, fait qu'il pourra être compté sur un renfort de main d'œuvre de son exploitation, au titre de ce lancement d'opération.

Cette première intervention, explique-t-il, servira d'expérimentation pour estimer au plus près le coût et le temps à prévoir pour rénover l'ensemble du linéaire dégradé.

Derrière ces propos, M. Patrick HAMELIN discerne de possibles surcoûts par rapport aux inscriptions budgétaires 2020, contre lesquels il s'élève préventivement. MM. BEYER et GUTLEBEN le rassurent à ce propos.

### *Festivités*

M. le Maire signale avoir pris part, avec un policier municipal, à une récente rencontre avec une délégation du syndicat viticole, pour faire un point sur l'organisation des festivités viniques prévues à brève échéance désormais (semaine des vins du 21 au 23 juillet, nuit des grands-crus du 24 juillet).

La Préfecture demande en effet à ce qu'un dossier en bonne et due forme soit déposé, le formulaire adéquat ayant été transmis dernièrement aux organisateurs, qui devront attendre le feu vert des autorités.

M. Christian BEYER, qui note une tendance générale à la baisse de vigilance, précise que les vigneronns sont prêts à ne pas organiser l'événement, s'il devait poser des problèmes trop délicats à gérer.

L'objectif demeure de générer le moins possible de regroupements de personnes, pour l'une comme pour l'autre manifestation.

S'agissant de la nuit des grands-crus, qui nécessite le plus de préparatifs, la généralisation du service à table, sur réservation, pour un public assis, et la réorientation de la manifestation vers des accords mets vins, se dessinent. En complément, quelques mange-debout subsisteraient néanmoins. Quelque 60 convives seraient ainsi susceptibles d'être accueillis sur la place du Château Saint-Léon, et quelques dizaines d'autres pourraient investir la Grand'rue, qui sera de toute façon fermée à toute circulation. Bien entendu, souligne M. le Maire, il ne saurait être question de l'installation d'une quelconque piste de danse. Il est également question de binômes qui seraient chargés de faire respecter les gestes barrières, durant toutes les festivités.

Mme Véronique VEREECKE signale pour sa part que les conscrits se sont déclarés prêts à aider au service.

Enfin, M. André MERCIER souligne que chaque manifestation organisée en ce moment servira de test grandeur nature, dont les conditions d'organisation seront déterminantes pour rendre possibles de prochains événements. Il est à craindre, en effet, que d'éventuels défauts sérieux condamneraient de facto toutes les autres manifestations à venir dans la cité.

*Puis, l'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant à prendre la parole,  
M. le Maire clôt la séance à 20h00.*

## RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES AU COURS DE LA SÉANCE

---

POINT 1 : Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 30 juin 2020

POINT 2 : Eventualité de dégrèvement partiel de cotisation foncière des entreprises de certains secteurs d'activité

POINT 3 : Tarifs des droits de stationnement

POINT 4 : Communauté de communes Pays de ROUFFACH, vignobles et châteaux - proposition de membres pour les commissions intercommunales

POINT 5 : Subventions

*5-1 : Foyer-club Saint-Léon – projet d'occupation du COSEC*

*5-2 : Subventions à caractère social*

POINT 6 : Compte-rendu de réunions de comités consultatifs et de délégués au sein de structures intercommunales

Le présent feuillet clôt le procès-verbal des délibérations adoptées  
par le Conseil municipal le 10 juillet 2020, lors de sa séance de 19h00, numérotées de 1 à 6.

**SIGNATURES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL  
PRESENTS OU REPRESENTES**

Nom, Prénom, Fonction	Absent ou Représenté	Signature
M. Claude CENTLIVRE, Maire		
M. Denis KUSTER, 1 <sup>er</sup> Adjoint		
Mme Hélène ZOUINKA, 2 <sup>ème</sup> Adjointe		
M. Patrick HAMELIN, 3 <sup>ème</sup> Adjoint		
Mme Véronique VEREECKE, 4 <sup>ème</sup> Adjointe		
M. Léonard GUTLEBEN, 5 <sup>ème</sup> Adjoint		
M. Jean-Luc HERZOG		
M. Marc NOEHRINGER	<i>Procuration à M. Patrick HAMELIN</i>	
M. Yves SCHOEBEL		
Mme Marie-Pascale STOESSLE		
M. André MERCIER		
Mme Delphine ZIMMERMANN		
M. Jean-François IMHOFF		
Mme Carmen REBOREDO	<i>Procuration à Mme Hélène ZOUINKA</i>	
Mme Régine SORG		
Mme Elisabeth FISCHER-ZINCK	<i>Procuration à Mme Régine SORG</i>	
Mme Eliane WARTH		
M. Christian BEYER		
Mme Alexandra WEBER-HINZ	<i>Procuration à Mme Véronique VEREECKE</i>	